

qu'il y ait 500,000 personnes, un million ou 50,000. L'essentiel, c'est le principe. Un principe est en jeu dans la reconnaissance réciproque. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage là-dessus.

Je reviens à ce que je disais tantôt au sujet de l'amendement du député de Matane. Un principe élémentaire est en cause ici, que chacun devrait reconnaître et respecter. Mon honorable ami de Hillsborough parle de législation rétrospective. A mon avis, il s'agit de législation rétroactive qui, en règle générale, est à déconseiller. Des circonstances spéciales, comme le disait plus tôt le député de Coast Chilcotin, peuvent la rendre nécessaire. Je songe aux propositions budgétaires, par exemple à celles qui avaient trait à la compagnie Denison, mais, en général, les mesures rétroactives sont mauvaises et une loi rétroactive portant atteinte aux droits des particuliers est odieuse. Un Parlement devrait hésiter à empiéter sur des domaines où entrent en jeu des droits fondamentaux.

Plusieurs députés, et je suis peut-être de leur nombre, se demandent si l'on aurait dû dans le passé accorder ce droit, reconnaître une catégorie spéciale. Cela n'a cependant rien à voir au débat qui se déroule aujourd'hui, alors qu'il existe de fait une situation spéciale. Comme le député de Vancouver-Quadra le reconnaît, la loi de 1941 sur la citoyenneté canadienne a prévu une catégorie spéciale. Le député de Matane, le député de Saint-Denis ou le député de Vancouver-Quadra vont-ils, à la prochaine session du Parlement, chercher à présenter des modifications à cette loi pour essayer d'éliminer cette catégorie spéciale? Si nous poussons à leur conclusion logique certains arguments avancés cet après-midi, ce serait tout aussi bien qu'ils le fassent. Moi-même je pourrais peut-être penser que l'idée n'était pas mauvaise. Je m'empresse d'apporter des réserves. Si je pouvais amener les vis-à-vis, le député de Cochrane ou le député de Saint-Denis à s'entendre sur l'application logique de ce principe, je reviendrais alors aux droits fondamentaux qui ont présidé à l'union des Canadiens français et des Canadiens anglais. Voilà le principal élément que renferme cet article.

Ce n'est pas que je veuille agiter l'Union Jack. Je le respecte comme partie de nos traditions, mais je suis heureux que nous ayons maintenant notre propre drapeau. Je ne veux pas qu'on fasse dévier la discussion. Jamais je n'ai été contre. J'estime que le débat là-dessus a duré bien trop longtemps,

[M. Nowlan.]

mais il n'est plus question de cela maintenant. Je remonte aux droits fondamentaux des Canadiens d'expression anglaise et d'expression française. Je dirai à mes amis francophones que s'ils poussaient plus loin leur logique d'aujourd'hui sur l'abolition des catégories spéciales, des droits spéciaux, l'oubli du passé, tant mieux—peut-être arriverions-nous à pouvoir nous réunir tous, Canadiens d'expression anglaise, d'expression française, d'expression ukrainienne, d'expression polonaise, et d'expression italienne, dans une salle de conférences pour élaborer une constitution qui corresponde aux réalités d'aujourd'hui.

Je me réjouirais beaucoup si le député de Saint-Denis prononçait un jour dans cette Chambre un discours sur la constitution réclamant que l'on reparte à zéro. Pourquoi ne raisonnerait-il pas comme il le faisait aujourd'hui au sujet de cet amendement à l'article 14(3) lorsqu'il soutenait qu'il ne devrait pas y avoir de situations spéciales ni de droits spéciaux? Il nous a invités en effet à oublier les catégories et les droits spéciaux et à remanier la constitution en repartant à zéro, sans tenir compte des droits spéciaux des Canadiens anglophones et francophones. Par le fait même, il nous exhortait à accepter le contexte canadien, la mosaïque canadienne telle qu'elle existe aujourd'hui, où il y a plus de nouveaux Canadiens d'autres groupes ethniques que de Canadiens anglophones ou francophones.

Si le député veut réellement accepter ce principe, j'espère qu'il fera le discours sur la constitution que je lui ai suggéré. J'espère également qu'il se démènera autant pour exposer ses vues que le député de Papineau qui, de toute évidence, a fait le tour du Québec pour décrire comment fonctionne le fédéralisme. Le député de Matane a fait, lui, le tour du Québec pour exposer aux CEGEP le sens du fédéralisme. C'était un effort louable. Je ne sais pas si cela les a embrouillés. Étant donné les résultats des élections dans cette province, on pourrait se demander dans quelle mesure on les a compris, mais le député a peut-être fait un travail intéressant.

De toute manière, s'il va jusqu'au bout de sa logique, oubliant les préalables de cette institution, les circonstances qui ont réuni les deux races, et les trois éléments de notre existence nationale; anglophones, francophones et néo-Canadiens, nous ferions mieux alors de revoir toute la constitution, la loi sur les langues officielles, et, je le répète, de nous asseoir devant une page blanche. Le fait est